



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°7 du 15 février 2018

SOMMAIRE

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des télécommunications (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
liste du 11-1-2018 - J.O. du 11-1-2018 (NOR : CTNR1736194K)

Inspection générale des bibliothèques

Lettre de mission
lettre du 31-12-2017 (NOR : ESRB1800014Y)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres des commissions spéciales consultatives du personnel enseignant de théologie :
modification
arrêté du 19-1-2018 (NOR : ESRH1800018A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration
centrale des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
modification
arrêté du 23-1-2018 (NOR : MENA1800032A)

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de l'université de Lorraine
arrêté du 5-2-2018 (NOR : ESRS1800019A)

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des télécommunications (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNR1736194K

liste du 11-1-2018 - J.O. du 11-1-2018

MEN - MESRI - MC

I. - Termes et définitions

appel-piège, n.m.

Domaine : Télécommunications/Techniques.

Définition : Appel téléphonique ou minimessage incitant le destinataire, par un subterfuge, à appeler un numéro qui est surtaxé à son insu.

Note :

1. Le subterfuge consiste, par exemple, à ne pas laisser au destinataire le temps de répondre, à interrompre très rapidement la communication ou à laisser dans un message un numéro à appeler.
2. L'expression ping call, empruntée de l'anglais, est déconseillée.

Voir aussi : minimessage.

Équivalent étranger : call scam, missed call scam.

code 2D

Domaine : Télécommunications/Techniques.

Synonyme : code à barres matriciel, code-barres matriciel.

Définition : Représentation en deux dimensions d'informations sous la forme de figures géométriques élémentaires juxtaposées.

Note :

1. Les figures géométriques sont généralement des carrés blancs et noirs.
2. Un code 2D peut être lu par un mobile multifonction doté d'un capteur d'image et d'un logiciel spécialisé.
3. Un code 2D peut contenir une information intéressant directement l'utilisateur ou une adresse qui le redirige vers une source d'information.
4. Les noms de marque ou de norme tels que « flashcode » ou « QR code » ne doivent pas être utilisés pour désigner de façon générique ces représentations.

Voir aussi : mobile multifonction.

Équivalent étranger : 2D code, data matrix, matrix code, two-dimensional code.

fibronique, n.f.

Domaine : Électronique-Télécommunications/Techniques.

Définition : Discipline regroupant les techniques de télécommunication par fibre optique ; par extension, ensemble des composants mis en œuvre dans ces techniques.

Note : Le terme « fibronique » est également utilisé comme adjectif.

Équivalent étranger : fiber-optic (adj.) [EU], fiber optics (n.) [EU], fibre-optic (adj.) [GB], fibre optics (n.) [GB].

internet des objets

Abréviation : IDO.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Ensemble des objets connectés ainsi que des réseaux de télécommunication et des plateformes de traitement des informations collectées qui leur sont associés.

Note : Les réseaux de télécommunication peuvent être l'internet, des réseaux de radiocommunication avec les mobiles ou encore des réseaux spécialisés à faible débit.

Voir aussi : objet connecté.

Équivalent étranger : Internet of Things (IoT).

mobile multifonction

Forme abrégée : mobile, n.m.

Domaine : Informatique-Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Terminal mobile qui assure la téléphonie et l'accès à l'internet par voie radioélectrique, ainsi que d'autres fonctions informatiques ou multimédias.

Note : Le terme « mobile » désigne aussi un téléphone qui n'assure pas l'accès à l'internet.

Voir aussi : tablette.

Équivalent étranger : smartphone.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « terminal de poche » au Journal officiel du 27 décembre 2009.

neutralité de l'internet

Domaine : Télécommunications/Réseaux.

Définition : Principe selon lequel un fournisseur d'accès à l'internet ou un opérateur de télécommunication doit garantir un traitement du trafic égal et non discriminatoire, quel que soit l'expéditeur, le destinataire ou le type et le contenu des données et des services.

Note : La neutralité de l'internet exclut, par exemple, qu'un opérateur bloque ou ralentisse certains échanges d'informations sur son réseau, ou en favorise d'autres.

Voir aussi : fournisseur d'accès à l'internet, opérateur de télécommunication.

Équivalent étranger : net neutrality.

objet connecté

Domaine : Tous domaines.

Définition : Objet qui est capable, outre sa fonction principale, d'envoyer ou de recevoir des informations par l'intermédiaire d'un réseau de télécommunication.

Note :

1. La capacité à envoyer ou à recevoir des informations permet, dans certains cas, d'étendre ou de diversifier les fonctions de l'objet.

2. Les objets connectés relèvent par exemple des domaines du transport (véhicule connecté), de la santé (automesure connectée), de l'industrie (outillage connecté), de la domotique (compteur électrique interactif) ou encore de la vie quotidienne (montre connectée).

Voir aussi : automesure connectée, compteur électrique interactif, internet des objets, téléviseur connecté, véhicule connecté.

Équivalent étranger : -

réseau de collecte

Domaine : Télécommunications/Réseaux.

Définition : Partie d'un réseau d'infrastructure, qui assure le transport des signaux entre le réseau dorsal et les réseaux d'accès.

Voir aussi : réseau d'accès, réseau d'infrastructure, réseau dorsal.

Équivalent étranger : backhaul.

réseau de diffusion de contenu

Abréviation : RDC.

Domaine : Télécommunications/Internet.

Définition : Réseau constitué de serveurs reliés par l'internet, qui permet d'améliorer l'accès à des contenus volumineux ou très demandés en les copiant sur un grand nombre de ces serveurs.

Équivalent étranger : content delivery network (CDN).

réseau dorsal

Domaine : Télécommunications/Réseaux.

Définition : Partie principale d'un réseau d'infrastructure, caractérisée par un débit élevé, qui concentre des signaux provenant des autres parties du réseau et les transporte entre celles-ci ou vers d'autres réseaux.

Voir aussi : réseau de collecte, réseau d'infrastructure.

Équivalent étranger : backbone.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « dorsale » au Journal officiel du 16 mars 1999.

téléviseur connecté

Domaine : Audiovisuel-Télécommunications/Internet.

Définition : Téléviseur permettant, simultanément ou non, de recevoir des programmes de télévision et d'accéder à l'internet.

Note : L'accès simultané à l'internet peut être synchronisé ou non avec le programme télévisuel.

Voir aussi : objet connecté.

Équivalent étranger : connected television, connected TV, smart television, smart TV.

II. - Table d'équivalence

A. - Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
2D code, data matrix, matrix code, two-dimensional code.	Télécommunications/Techniques.	code 2D, code à barres matriciel, code-barres matriciel.
backbone.	Télécommunications/Réseaux.	réseau dorsal.
backhaul.	Télécommunications/Réseaux.	réseau de collecte.
call scam, missed call scam.	Télécommunications/Techniques.	appel-piège, n.m.
connected television, connected TV, smart television, smart TV.	Audiovisuel-Télécommunications/Internet.	téléviseur connecté.
content delivery network (CDN).	Télécommunications/Internet.	réseau de diffusion de contenu (RDC).
data matrix, 2D code, matrix code, two-dimensional code.	Télécommunications/Techniques.	code 2D, code à barres matriciel, code-barres matriciel.
fiber-optic (adj.) [EU], fiber optics (n.) [EU], fibre-optic (adj.) [GB], fibre optics (n.) [GB].	Électronique-Télécommunications/Techniques.	fibronique, n.f.
Internet of Things (IoT).	Tous domaines.	internet des objets (IDO).
matrix code, 2D code, data matrix, two-dimensional code.	Télécommunications/Techniques.	code 2D, code à barres matriciel, code-barres matriciel.
missed call scam, call scam.	Télécommunications/Techniques.	appel-piège, n.m.
net neutrality.	Télécommunications/Réseaux.	neutralité de l'internet.
smartphone.	Informatique-Télécommunications/Radiocommunications.	mobile multifonction, mobile, n.m.
smart television, connected television, connected TV, smart TV.	Audiovisuel-Télécommunications/Internet.	téléviseur connecté.
two-dimensional code, 2D code, data matrix, matrix code.	Télécommunications/Techniques.	code 2D, code à barres matriciel, code-barres matriciel.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B. - Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)

Termes français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
appel piége , n.m.	Télécommunications/Techniques.	call scam, missed call scam.
code 2D, code à barres matriciel, code-barres matriciel.	Télécommunications/Techniques.	2D code, data matrix, matrix code, two-dimensional code.
fibronique , n.f.	Électronique- Télécommunications/Techniques.	fiber-optic (adj.) [EU], fiber optics (n.) [EU], fibre-optic (adj.) [GB], fibre optics (n.) [GB].
internet des objets (IDO).	Tous domaines.	Internet of Things (IoT).
mobile multifonction, mobile , n.m.	Informatique- Télécommunications/Radiocommunications.	smartphone.
neutralité de l'internet.	Télécommunications/Réseaux.	net neutrality.
objet connecté.	Tous domaines.	-
réseau de collecte.	Télécommunications/Réseaux.	backhaul.
réseau de diffusion de contenu (RDC).	Télécommunications/Internet.	content delivery network (CDN).
réseau dorsal.	Télécommunications/Réseaux.	backbone.
téléviseur connecté.	Audiovisuel-Télécommunications/Internet.	connected television, connected TV, smart television, smart TV.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Organisation générale

Inspection générale des bibliothèques

Lettre de mission

NOR : ESRB1800014Y
lettre du 31-12-2017
MESRI - MC

Texte adressé au doyen de l'inspection générale des bibliothèques

Les bibliothèques représentent sur l'ensemble des territoires, pour tous les publics et à tous les âges, d'irremplaçables lieux de lecture, de formation tout au long de la vie et de recherche, d'accès le plus large à la culture et d'éducation artistique et culturelle. À ce titre, elles sont déterminantes pour la vitalité de notre démocratie. Leur rôle est fondamental pour renouveler les liens entre les citoyens et la culture, et pour garantir, grâce au principe de libre constitution des collections, l'accès aux savoirs et à une information pluraliste. Pour améliorer la diffusion de la culture et de l'information, pour mieux répondre aux besoins de leurs publics et contribuer davantage à la réussite scolaire et universitaire, les bibliothèques doivent être encore plus accessibles, notamment en élargissant les horaires d'ouverture et en renforçant la médiation. Confrontées aux enjeux du numérique, elles sont également amenées à accompagner les évolutions de leurs territoires, dans les sites universitaires comme dans les collectivités territoriales, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en faveur du développement de la lecture et de la documentation. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux missions et au contrôle scientifique et technique des sites et des établissements ainsi qu'aux études thématiques devront proposer des recommandations concrètes et des pistes d'innovation concernant l'optimisation des moyens mobilisés au service des usagers. Vous vous attacherez en particulier aux améliorations à apporter pour adapter les horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers, pour rendre encore plus efficaces l'organisation du travail et les politiques d'acquisition et de conservation de documents physiques et numériques, ainsi que pour renforcer la coopération entre les différentes catégories de bibliothèques dans les domaines de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande. Nous vous prions d'agréer, monsieur le doyen, l'assurance de notre meilleure considération.

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Frédérique Vidal

La ministre de la Culture,
Françoise Nyssen

Annexe

Liste des missions

Missions pour le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Sites et établissements

La Comue Paris Saclay et la documentation

La Comue Paris Lumières et la documentation

Le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (mission conjointe avec l'IGAENR)

Missions thématiques

Première étude d'impact de la politique des licences nationales

Le pilotage de la documentation dans la gouvernance des universités

Documentation et services aux chercheurs dans les établissements

Des Cadist à Collex-Persée : méthodologie de suivi et d'évaluation

Missions pour le ministère de la Culture

Bibliothèques municipales

Agen

Châlons-en-Champagne

Evreux

Limoges

Saint-Flour

Saintes

Sevran

Tours

Verdun

Bibliothèques intercommunales

Agglomération du Choletais

Grand Paris Seine et Oise

Agglomération de Quimper Bretagne occidentale

Seine Normandie Agglomération

Communauté d'agglomération Sophia Antipolis

Communauté d'agglomération du Bassin de Thau

Bibliothèques départementales

Alpes de Haute-Provence

Guadeloupe (et Bibliothèque Caraïbe)

Hautes-Pyrénées

Lozère

Diagnostiques territoriaux

La lecture publique à l'échelle des intercommunalités du département de la Nièvre

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres des commissions spéciales consultatives du personnel enseignant de théologie : modification

NOR : ESRH1800018A

arrêté du 19-1-2018

MESRI - DGRH A2-2

Vu décret n° 85-1200 du 13-11-1985 ; arrêté du 28-6-2017 ; procès-verbal des résultats des élections partielles de la commission spéciale consultative de théologie protestante (collège des maîtres de conférences) du 8-11-2017

Article 1 - L'arrêté du 28 juin 2017 modifié comme suit :

À l'article 2, sont ajoutés les mots

« Nathalie Siffer, maître de conférences à l'université de Strasbourg ».

À l'article 3, les mots « maître de conférences à l'université de Strasbourg » sont remplacés par les mots « professeur à l'université de Strasbourg ».

À l'article 4, sont supprimés les mots

« Jacob Rogozinski, professeur à l'université de Strasbourg ».

À l'article 5, sont supprimés les mots

- « Catherine Bourdieu, maître de conférences à l'université de Lorraine » ;

- « Madame Pascale Thouvenin, maître de conférences à l'université de Strasbourg » ;

sont ajoutés les mots

« - Claire Placial, maître de conférences à l'université de Lorraine ;

- Guillaume Ducoeur, maître de conférences à l'université de Strasbourg. »

À l'article 7, sont supprimés les mots

« Thierry Legrand, maître de conférences à l'université de Strasbourg » ;

sont ajoutés les mots

« Christophe Monnot, maître de conférences à l'université de Strasbourg ».

À l'article 8, les mots « directeur de la faculté de théologie protestante » sont remplacés par les mots

« directeur de la faculté de théologie catholique ».

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 19 janvier 2018

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Édouard Geffray

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : modification

NOR : MENA1800032A
arrêté du 23-1-2018
MEN - MESRI - SAAM A1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-453 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011 ; arrêté du 21-2-2012 ; arrêté du 24-2-2015 modifié

Article 1 - L'article 3 de l'arrêté du 24 février 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au titre de SNPMEN-FO :

En qualité de représentant suppléant du personnel :

Au lieu de : Didier Vannier

Lire : Véronique Clerc

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 23 janvier 2018

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie-Anne Lévêque

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de l'université de Lorraine

NOR : ESRS1800019A

arrêté du 5-2-2018

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 5 février 2018, Jean-François Pétin, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de l'université de Lorraine, pour une durée de cinq ans, à compter du 24 février 2018.